

# Compte rendu Conseil Municipal du 5 avril 2018

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice –27-

Présents : 22

Votants : 26

Pouvoirs : 4

**PRESENTS** : Mr LASCAUX Jean-Louis, Maire,

Mme FAUCON Danielle, Mr CHALANGEAS Alain, Mme JOUBERT Fernande,  
Mr LASTERNAS Gilbert, Mme CHAUZAT Danielle, Mr REYNIER Daniel, Mme CARTET  
Claire, Mr PEYRAT Jean-Baptiste,  
Mmes ANDRIEU Geneviève, CHEIZE Amandine, FAUGERAS Annie, MERIGOT Estelle,  
PEUCH Sylvie, SANDRET DUPUY Isabelle,  
Mrs CHAUZU Julien, CHOUFFIER Michel, DANDALET Serge, DAVID Jean-Pierre, FERAL  
Michel, MONTEIL Denis, VALERY Eric.

**EXCUSES** : Mr BOULOUX Christophe, Mr DEVILLIERS Fabien, Mme DUMOND Agnès, MOURNETAS  
Annie,

**PROCURATIONS** : Mr BOULOUX Christophe a donné procuration à Mr PEYRAT Jean-Baptiste,  
Mr DEVILLIERS Fabien a donné procuration à Mme FAUGERAS Annie,  
Mme DUMOND Agnès a donné procuration à Mme JOUBERT Fernande,  
Mme MOURNETAS Annie a donné procuration à Mr LASCAUX Jean-Louis

**NON EXCUSEE** : Mme ROUX Mélanie.

**Secrétaire de séance : Denis MONTEIL**

-----

## **1/ Compte rendu de la précédente séance :**

Le compte rendu de la séance du 22 février 2018 a été adopté à l'unanimité.

## **2/ Finances :**

### **2-1/ Vote des taux d'imposition :**

Compte tenu du produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget, Monsieur le Maire propose de majorer les taux d'imposition de 1%, pour 2018, soit :

	<u>Taux 2017</u>	<u>Taux 2018</u>
- Taxe d'habitation	8.54 %	8.63 %
- Taxe Foncière bâti	17.12 %	17.29 %
- Taxe Foncière non bâti	82.02 %	82.84 %

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à la majorité (20 voix Pour et 6 voix Contre), le Conseil Municipal adopte cette proposition.

### **2-2/ Vote des subventions aux associations :**

Après examen des diverses demandes reçues, la commission « Vie Associative » propose d'attribuer aux associations locales et extérieures les subventions au titre de 2018 comme suit :

<b>SUBVENTIONS LOCALES 2018</b>			
<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>SUBVENTIONS 2017</b>	<b>DEMANDES</b>	<b>AVIS COMMISSION</b>
LA BOULE ALLASSACOISE	200 €	400 €	200 €
COCHONNET DU LEVANT	200 €		
NAGEURS DE LA VEZERE	500 €	500 €	500 €
LES ARDOISIENNES			

DETENTE ET SOUPLESSE	350 €	400 €	400 €
HANDBALL CLUB	1 000 €	5 000 €	2 500 €
LA RAQUETTE ARDOISIÈRE	1 350 €	1 500 €	1 500 €
ECOLE DE RUGBY SAVJOO	600 €	600 €	600 €
TENNIS CLUB ALLASSACOIS	700 €	700 €	700 €
VOLLEY CLUB ALLASSACOIS	400 €	650 €	400 €
CLUB SPORTIF ALLASSACOIS	1 000 €	2 000 €	1 500 €
FAMILLES RURALES	800 €	800 €	800 €
FOYER CULTUREL JP DUMAS/BIBLIOTHEQUE	1 200 €	1 200 €	1 200 €
LE SCION ALLASSACOIS	500 €	500 €	500 €
COMITE DES FETES	3 000 €	3 500 €	3 000 €
AMICALE LA SAILLANTAISE	400 €	400 €	400 €
GPIA CHASSE BROCHAT	100 €		
SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE	380 €	400 €	400 €
AMICALE BROCHATOISE	400 €	400 €	400 €
AMICALE DES ROCHERS	400 €	400 €	400 €
DYNAMIC TROIS VILLAGES	400 €	400 €	400 €
AMIS DE L'HISTOIRE AGRICOLE	230 €	300 €	250 €
GENERATION SOLIDAIRES	0 €	250 €	250 €
ECOLE DE MUSIQUE	7 320 €	7 560 €	7 560 €
FOYER LOISIRS	990 €	1 000 €	1 000 €
ST LAURENT LOISIRS	400 €	400 €	400 €
UNION DES COMMERCANTS	600 €	600 €	600 €
ANACR	245 €	245 €	245 €
FNACA	245 €	245 €	245 €
LES BALADINS TROUBADOURS	300 €	300 €	300 €
DONNEURS DE SANG	300 €	300 €	300 €
ANIM'ALLASSAC	250 €		
AMICALE JEUNES SAPEURS POMPIERS	400 €		
RECRE'ACTION - AIPE	400 €		
AS SPORTIVE COLLEGE	450 €	450 €	450 €
LES MARCHEURS ARDOISIERS	150 €	200 €	200 €
AMICALE CŒURS VIVANTS ARDOISIERS	200 €		
<b>TOTAL</b>	<b>26 360 €</b>	<b>31 600 €</b>	<b>27 600 €</b>

#### SUBVENTIONS EXTERIEURES 2018

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTIONS 2017	DEMANDES FORMULEES	AVIS COMMISSION
PREVENTION ROUTIERE	100 €		100 €
Les AMIS de la BIBLIOTHEQUE CENTRALE PRÊT	100 €		100 €
APICEMH	100 €		100 €
AFSEP	100 €		100 €
RESTO DU CŒUR	100 €		100 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	100 €		100 €
PEP 19	100 €		100 €

A P F	100 €		100 €
USEP	100 €		100 €
CHIENS GUIDES D'AVEUGLES	50 €		50 €
CROIX ROUGE	100 €		100 €
TELETHON	150 €		150 €
SOS VIOLENCES CONJUGUALES	30 €		30 €
AMIS DE LA GENDARMERIE	30 €		30 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 260 €</b>		<b>1 260 €</b>

### SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2018

NOM DE L'ASSOCIATION	AVIS COMMISSION	
MARCHEURS ARDOISIERS	300 €	Formation au 1er Secours
EMPA « Classe Orchestre » du COLLEGE	3 000 €	Convention triennale (3000 €/an) pendant 3
<b>TOTAL</b>	<b>3 300 €</b>	

Les représentants d'associations ne participent pas au vote, à savoir Mrs BOULOUX (Amicale Saillantaise), CHALANGEAS (Dynamic Trois Villages), CHAUZU (C.S.A), DANDALET (Amicale des Rochers), CHOUFFIER (A.M.A), MONTEIL (E.M.P.A et Comité des Fêtes), Mmes CHAUZAT (A.N.A.C.R.), CHEIZE (A.M.A.), FAUGERAS (E.M.P.A. et SOS Violences Conjugales), JOUBERT (Baladins Troubadours et Donneurs de sang).  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces propositions.

### 2-3/ Approbation Compte Administratif 2017 - Budget Principal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Danielle CHAUZAT, délibérant, à la majorité (20 Voix Pour et 5 Absentions), sur le Compte Administratif 2017 dressé par Mr Jean-Louis LASCAUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés Opérations de l'exercice		621 158.70		744 804.27		1 365 962.97
	2 748 471.92	2 936 972.72	761 495.94	809 676.82	3 509 967.86	3 746 649.54
<b>TOTAUX</b>	<b>2 748 471.92</b>	<b>3 558 131.42</b>	<b>761 495.94</b>	<b>1 554 481.09</b>	<b>3 509 967.86</b>	<b>5 112 612.51</b>
Résultats de Clôture Restes à réaliser		809 659.50		792 985.15		1 602 644.65
			993 443.47	758 020.01	993 443.47	758 020.01
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 748 471.92</b>	<b>3 558 131.42</b>	<b>1 754 939.41</b>	<b>2 312 501.10</b>	<b>4 503 411.33</b>	<b>5 870 632.52</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>809 659.50</b>		<b>557 561.69</b>		<b>1 367 221.19</b>

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### Approbation Compte Administratif 2017 - Budget Lotissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Danielle CHAUZAT, délibérant, à l'unanimité, sur le Compte Administratif 2017 dressé par Mr Jean-Louis LASCAUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	12 979.12		39 124.49		52 103.61	
Opérations de l'exercice	52 424.29	65 403.61		39 124.49	52 424.29	104 528.10
TOTAUX	65 403.41	65 403.61	39 124.49	39 124.49	104 527.90	104 528.10
Résultats de clôture Restes à réaliser	- 12 979.12		- 39 124.49		- 52 103.61	
TOTAUX CUMULES	65 403.61	65 403.61	39 124.49	39 124.49	104 527.90	104 528.10
RESULTATS DEFINITIFS	0.00		0.00		0.00	

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **2-4/ Approbation Compte de Gestion 2017 - Budget Principal**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la bonne gestion du Receveur, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **Approbation Compte de Gestion 2017 - Budget Lotissement**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la bonne gestion du Receveur, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **2-5/ Affectation des Résultats - Budget Principal**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017,
- Considérant que toutes les opérations sont normales et régulières,
- Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2017,
- Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de :.....	809 659.50 €
- déficit d'exploitation de :.....	/

### ***POUR MEMOIRE***

- Résultat de fonctionnement antérieur reporté (Report à nouveau).....	621 158.70 €
- Résultat d'investissement antérieur reporté.....	744 207.27 €

### ***SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT au 31.12.17***

- Solde d'exécution de l'exercice.....	48 180.88 €
- Solde d'exécution cumulé.....	792 985.15 €

### ***RESTES A REALISER AU 31.12.17***

- Dépenses d'investissement.....	948 313.99 €
- Recettes d'investissement.....	758 020.01 €
	-----
Solde.....	- 190 293.98 €

### ***BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.17***

- Rappel du solde d'exécution cumulé.....	809 659.50 €
- Rappel du solde des restes à réaliser.....	- 190 293.98 €
	-----
	619 365.52 €

## **RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

- Résultat de l'exercice.....	188 500.80 €
- Résultat antérieur.....	621 158.70 €
	-----
Total à affecter.....	<b>809 659.50 €</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

### **AFFECTATION**

1°/ Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (Crédit du compte 1068 sur B.P. 2018).....	0 €
2°/ Affectation complémentaires en « Réserves » (Crédit du compte 1068 sur B.P. 2018).....	240 000.00 €
3°/ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter Au B.P. 2018 ligne 002 (Report à nouveau créditeur).....	569 659.50 €
	-----
<b>TOTAL :.....</b>	<b>809 659.50 €</b>

## **2-6/ Adoption du Budget Primitif 2018 - Budget Principal**

Madame Danielle FAUCON, Première Adjointe en charge des finances, présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2018 qui s'établit ainsi :

- Section de Fonctionnement
  - Dépenses 3 666 286.00 €
  - Recettes 3 666.286.00 €
  
- Section d'Investissement
  - Dépenses 4 223 500.00 €
    - Dont Restes à Réaliser 2017 948 313.99 €
  
  - Recettes 4 223 850.00 €
    - Dont Restes à Réaliser 2017 758 020.01 €
    - Dont excédent antérieur 792 985.83 €

Après en avoir délibéré, à la majorité (21 voix Pour et 5 Abstentions), le Conseil Municipal approuve le Budget Principal pour 2018.

## **3/ Fédération Départementale des Syndicats d'Electrification - Participation aux frais du Syndicat**

Les syndicats ont été invités à communiquer aux services de l'Etat le montant des contributions fiscalisées qu'ils envisagent de mettre en recouvrement en 2018.

La quote-part de la commune s'élève pour la Fédération Départementale des Syndicats d'Electrification et des Communes de la Corrèze à 1 230.00 €. En application de l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise en recouvrement de ces impôts ne peut être poursuivie que si le Conseil Municipal, obligatoirement consulté, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que cette participation soit inscrite sur le budget 2018 en dépenses de fonctionnement (participation forfaitaire).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces propositions.

## **4/ Personnel communal : Tableau du personnel – Mise à jour**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 21 décembre 2017, il est proposé à l'assemblée, pour permettre des avancements de grades pour certains agents de la collectivité qui répondent aux conditions d'ancienneté, d'examen ou de concours, de créer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018, un emploi d'Adjoint d'Animation principal de 2<sup>ème</sup> Classe, à temps complet, un emploi d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> Classe, à temps complet, et de supprimer un emploi de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> Classe, à temps complet.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012 article 6411.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition.

## **5/ Temps scolaire dans les écoles**

Suite aux mesures gouvernementales relatives à l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2018, une enquête a été effectuée auprès des parents d'élèves, des enseignants et du personnel communal pour se prononcer soit pour :

- le maintien de la semaine scolaire actuelle de 5 jours (maintien des activités périscolaires)
- le retour à la semaine scolaire de 4 jours (suppression des activités périscolaires)

Une très faible majorité s'est dégagée en faveur du maintien de l'organisation actuelle.

Compte tenu de la charge financière engendrée par la mise en place des activités périscolaires, la suppression des contrats aidés entraînant un surcoût de 18 000 € à 20 000 € ajouté aux dépenses existantes ;  
Compte tenu de l'avis favorable des deux conseils d'école pour un retour à la semaine de 4 jours ;  
Compte tenu de l'avis favorable de la commission des affaires scolaires ;  
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le retour à la semaine de 4 jours à compter de la prochaine rentrée scolaire 2018. Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition.

## **6/ AGGLO de Brive :**

### **6-1/ Renouvellement de la convention de mise en place d'un service commun ADS entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.**

Depuis 2015, la communauté d'Agglomération du Bassin de Brive et ses communes membres ont engagé une politique de mutualisation et de rationalisation de leurs services administratifs.

Cette démarche a été conduite dans le cadre de l'élaboration du schéma de mutualisation de services qui a été adopté en juin 2015 par le conseil communautaire.

La recherche d'une plus grande cohérence dans les politiques de gestion et d'une efficacité dans la dépense publique ont conduit la CABB et plusieurs communes membres à créer au 1er juillet 2015 un service commun conformément à l'article L 5211-4-2 du CGCT.

Ce service créé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 est constitué de 40 communes de l'Agglo et a pour mission l'instruction des autorisations du droit des sols suite au désengagement des services de l'Etat.

Les conventions formalisant la création de ce service sont arrivées à échéance dernièrement. Dès lors, il convient de les renouveler en y apportant une modification sur les conditions de remboursement (article 3 de la convention annexée à la présente délibération).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de la convention de la mise en place d'un service commun ADS entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive et de l'autoriser à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tous documents se rapportant à ce service commun.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces propositions.

### **6-2/ Demandes de renseignements d'urbanisme**

Les demandes de renseignements d'urbanisme (RU) demandées par les notaires sont de plus en plus nombreuses et n'ont aucun caractère obligatoire.

Pour être en conformité avec la convention ADS validée par l'Agglo, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de facturer cette prestation à hauteur de 50 € pour remboursement des frais engendrés.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces propositions.

## **7/ Fédération Française de Football – Demandes de subventions**

### **7-1/ Stade du Colombier : Sécurisation par installation d'une main courante**

Dans ses infrastructures sportives la ville dispose de deux stades de football (entraînement et terrain d'honneur), trois courts de tennis, un gymnase, une piscine, un boulodrome.

La ville a en projet la sécurisation du stade du colombier par la mise en place d'une main courante.

Les financements nécessaires sont sollicités auprès de la Fédération Française de Football. L'estimation globale du projet s'élève à **22 920.00 € HT** soit **27 504.00 € TTC**.

Le plan de financement pourrait être établi comme suit :

Montant des travaux HT	22 920.00 €
Subvention de la F.F.F 40 % (plafond maximal : 5 000.00 €)	5 000.00 €
Autofinancement de la commune	17 920.00 €
<b>Total HT</b>	<b>22 920.00 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>27 504.00 €</b>

Pour mener à bien ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner son accord de principe pour la réalisation de ce projet, d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus, de solliciter de Monsieur le Président de la Fédération Française de Football une subvention pour la réalisation de ce projet et de charger Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de la réalisation des travaux. Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces propositions.

### **7-2/ Stade du Colombier : Abri de touches**

Dans ses infrastructures sportives la ville dispose de deux stades de football (entraînement et terrain d'honneur), trois courts de tennis, un gymnase, une piscine, un boulodrome.

La ville a en projet la sécurisation du stade Colombier par la mise en place d'abris de touche pour les joueurs et l'arbitre.

Les financements nécessaires sont sollicités auprès de la Fédération Française de Football.

L'estimation globale du projet s'élève à **2 914.16 € HT** soit **3 497.00 € TTC**.

Le plan de financement pourrait être établi comme suit :

Montant des travaux HT	2 914.16 €
Subvention de la F.F.F. 40 % de 2 914.16 € H.T.	1 165.66 €
Autofinancement de la commune	1 748.50 €
<b>Total HT</b>	<b>2 914.16 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>3 497 00 €</b>

Pour mener à bien ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner son accord de principe pour la réalisation de ce projet, d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus, de solliciter de Monsieur le Président de la Fédération Française de Football une subvention pour la réalisation de ce projet et de charger Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de la réalisation des travaux. Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces propositions.